



Perspectives suisses et inspirations du modèle québécois



Elodie Resenterra, Jérôme Berger

La soirée alumni du CAS « pharmacie clinique – prestations dans les soins de base » du 7 mai 2025 a célébré les diplômés de l'édition 2024 en présence de Martine Ruggli, présidente de pharmaSuisse. Ce fut l'occasion de souligner le renforcement du positionnement des pharmacies dans les soins de premier recours grâce à la révision de la LAMal adoptée par le Parlement ce printemps. Les participants ont également puisé des inspirations dans la présentation dédiée à l'évolution de la pratique professionnelle en officine au Québec du Prof. Francis Richard de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Le CAS « pharmacie clinique – prestations dans les soins de base » de l'Université de Genève prépare les pharmaciennes et pharmaciens d'officine à l'évolution de la profession en acquérant les connaissances et compétences permettant de prendre part activement à l'optimisation de la thérapie médicamenteuse pour (et avec) un

patient ou un groupe de patients dans un modèle de soins coordonnés. Il fait partie des CAS (*Certificate of Advanced Studies*) qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour passer d'un rôle de distributeur à celui de prestataires de soins.¹ La soirée du 7 mai 2025 fut l'occasion de remettre les certificats aux diplômés de l'édition 2024.

Martine Ruggli, présidente de pharmaSuisse, a chaleureusement félicité les diplômés dont certains venaient également de réussir leur formation postgrade FPH en pharmacie d'officine. Elle leur a adressé ses vœux de réussite en mettant en exergue leur envie, leur enthousiasme et leurs efforts à se former aux nouvelles prestations.

Les nouvelles opportunités offertes par la révision de la LAMal

Martine Ruggli est revenue sur l'opportunité offerte à notre profession par la révision de la LAMal adoptée au Parlement au printemps 2025 qui entrera en vigueur en 2027. Cette révision déterminante permet de renforcer le positionne-

ment des pharmacies dans les soins de premier recours² puisque les pharmaciens pourront facturer à l'assurance obligatoire de soins (AOS) des prestations de prévention (dont la vaccination), de soutien à l'adhésion thérapeutique ainsi que d'optimisation des thérapies médicamenteuses. Lors de cette soirée, Martine Ruggli a réitéré aux nouvelles et nouveaux diplômés ainsi qu'aux alumnis du CAS son encouragement à mettre rapidement en place ces prestations.

Le modèle québécois

Au Canada, le contexte de santé présente quelques différences par rapport au nôtre. Le système de santé est financé par l'Etat via les impôts. La santé est une compétence confiée aux provinces et territoires si bien que le champ des pratiques varie d'une région à une autre. Chaque province ou territoire possède son propre régime d'assurance-maladie, mais toutes offrent les soins primaires couverts par l'Etat, allant du diagnostic au rétablissement (services de première ligne fournis par un médecin ou d'autres

prestataires de soins de santé, tels qu'une infirmière praticienne et soins fournis dans les hôpitaux).³

L'évolution du rôle des pharmaciens au Québec est similaire à la Suisse, à savoir qu'ils sont passés d'un statut de «distributeur» à celui de clinicien (figure 1).

Le champ des pratiques a subi une évolution graduelle et importante tout particulièrement ces dix dernières années. Cette expansion est due à plusieurs facteurs favorables :

- Pénurie de professionnels de santé de premier recours, principalement les médecins
- Augmentation des compétences professionnelles pharmaceutiques grâce à une formation clinique avancée des pharmaciens
- Mise en place d'un modèle de rémunération adapté
- Ouverture et acceptation de la part des autres professionnels

Les différents projets de loi adoptés ont permis de compléter les activités officinales dites courantes par de nouvelles pratiques qualifiées d'élargies (cf. tableau 1).

La présentation du Prof. Francis Richard présentait l'étendue des pratiques que permet le récent projet de loi 67 (PL67). En voici quelques exemples :

- Retrait de la durée maximale des prolongations des ordonnances; tant

que c'est jugé cliniquement pertinent, le pharmacien peut renouveler un traitement sans avis médical.

- A la prescription de tests pour surveiller la thérapie médicamenteuse (p.ex. tests d'urine, ECG, spirométrie), s'ajoutent celles pour confirmer une

situation clinique (p.ex. streptocoque du groupe A, culture d'urine) et les tests de dépistage (p.ex. infections sexuellement transmissibles).

- Elargissement de la substitution thérapeutique : le pharmacien pourra désormais modifier la prescription

Liste des diplômés 2024



Remise des diplômes 2024 en présence du directeur Prof. Jérôme Berger (à gauche) et de la coordinatrice du CAS, Elodie Resenterra (tout à droite).

Lama Atrash*, Nathanaël Berciu*, Léa Blanc, Ludovic Gaudin*, Ivana Ivkovic, Merry Jaunin*, Elénie Laurent*, Jonathan Laurent-Dargent, Kelly Lourenço, Marie-Claude Matringe, Melinda Muccio*, Léa Revaclier*, Dilane Rodrigues, Christelle Royer*, Mathilde Sallin, Ionela Taran.

Quatre d'entre eux ont réalisé l'exercice optionnel de coaching individualisé par des expertes et experts en sciences de l'implémentation pour les aider à la mise en place de leur projet de prestation. Ludovic Gaudin, pharmacien adjoint à la Pharmacie Centrale à Orbe, a présenté durant la soirée son travail intitulé «Consultations en pharmacie».

* présent à la cérémonie

Figure 1. Chronologie de l'évolution du rôle de la pharmacienne ou du pharmacien au Québec

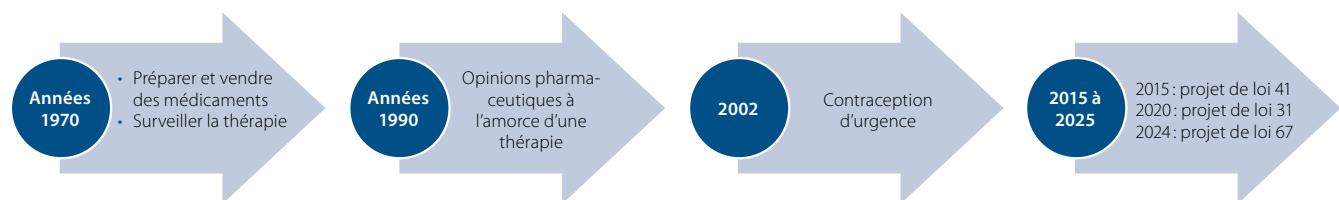


Tableau 1. Activités officinales au Québec

Activités courantes	Activités élargies
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et délivrance des médicaments (y compris préparation magistrales) incluant p.ex. la remise en semainier • Activités cliniques dites «usuelles» telles que : <ul style="list-style-type: none"> – Explications à la délivrance de nouveaux médicaments – Analyse et validation d'ordonnances – Consultation «Médicament en vente libre» (correspondant aux activités de triage et de conseils en Suisse) – Questions de la patientèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique ou mentale • Prescrire des tests pour surveiller la thérapie médicamenteuse • Amorcer une thérapie médicamenteuse de manière autonome • Modifier une thérapie médicamenteuse de manière autonome • Substituer un médicament • Prolonger une ordonnance • Répondre à une demande de consultation • Prise en charge de maladies chroniques • Vacciner • Administre un médicament : <ul style="list-style-type: none"> – afin d'en démontrer l'usage – en situation d'urgence



lorsque cette dernière présente un risque pour le patient, que le prescripteur ne peut être joint en temps utile et que la situation clinique du patient le justifie.

Il pourra également substituer une thérapie déjà entamée qui n'est pas bien tolérée. P.ex. remplacement de la co-amoxicilline prescrite pour une sinusite par la clarithromycine en raison d'un rash cutané que le patient incrimine au traitement initial.

- Administration des médicaments : le pharmacien peut administrer directement des médicaments par différentes voies : otique, ophthalmique, transdermique.
- Élargissements des activités en lien avec la vaccination.

Au Québec, le cadre légal favorise l'implémentation des prestations en

officine et propulse nos confrères et consœurs dans de nouvelles postures professionnelles. L'augmentation de l'offre de soins pharmaceutiques et les nouvelles compétences qui leur sont confiées incitent à des changements de pratiques et à de nouveaux défis : besoin accru de formation continue, appropriation des règles de facturation, autonomie dans la prise de décisions et l'application de mesures cliniques, repenser l'environnement de travail en créant des espaces de consultations confidentiels.⁴

Bien que le champ de pratiques soit plus étendu au Québec qu'en Suisse, les défis sont les mêmes. Cette présentation du modèle québécois était une vraie inspiration pour les participants à la soirée à relever les nouvelles missions que confie la révision de la LAMal aux pharmaciens! ■

Adresse de correspondance

Elodie Resenterra

Pharmacienne FPH chargée de projets de formation Unisanté, Département des polycliniques, Pharmacie Rue du Bugnon 44 – 1011 Lausanne

Bibliographie

- ¹ pharmaJournal 8/8.2024 «Se former pour réussir l'implémentation de prestations dans sa pharmacie»
- ² pharmaJournal 4/4.2025 «Une avancée majeure pour les pharmaciennes et les pharmaciens»
- ³ www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante-du-canada.html
- ⁴ Présentation du Prof Francis Richard, Faculté de pharmacie, Université de Montréal «L'évolution de la pratique professionnelle en officine au Québec : du pharmacien distributeur au pharmacien clinicien»

CAS en pharmacie clinique – prestations dans les soins de base : informations pratiques

- **Lieu :** en alternance à Lausanne et Genève
- **Prochaine session :** la prochaine édition du CAS commencera en mars 2026
- **Durée :** 19 jours de cours complétés par des travaux personnels répartis en sept modules, sans travail de diplôme ni examen final. Le CAS peut être suivi sur un ou deux ans. Il est aussi possible de suivre uniquement des modules isolés
- **Date limite d'inscription :** jusqu'à un mois avant le début de l'édition, respectivement du module
- **Langue :** les cours sont dispensés en français
- **Coûts :** environ 320 francs la journée (correspondant aux tarifs universitaires en vigueur), soit 5 500 francs pour le programme complet.
- **Points FPH :** le CAS est accrédité pour la formation postgrade FPH en pharmacie d'officine. Les modules suivis isolément sont également reconnus comme formation postgrade et continue (environ 300 points FPH par module). Le suivi de ce CAS est souvent intégré dans la formation post-graduée FPH en pharmacie d'officine puisqu'il est accrédité dans quatre des sept rôles du catalogue des objectifs de 1700 points FPH sur les 5000 exigés pour l'obtention du titre de spécialiste en pharmacie d'officine.
- **Contact :** cas-pharm-soinsdebase@unige.ch
- **Informations pratiques et inscription :** www.unige.ch/formcont/cours/pharma-clin-soins-base

